

[Traduction]

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, des représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial ont rencontré dès le mois d'août dernier des représentants de la direction et des employés de cette société pour tenter d'en arriver à la signature d'un accord prévoyant l'instauration dans cette usine d'un système de primes à la productivité. En fait, le personnel de bureau a signé une entente, mais pas les autres travailleurs, car les deux paliers de gouvernement s'efforçaient de convaincre Cadbury de rester où elle était, et ne voulaient pas usurper le rôle des syndicats qui estimaient qu'en signant cet accord, ils contribueraient à faciliter le départ de Cadbury. Nous avons le personnel voulu. Nous avons les fonds nécessaires, que ce soit pour le recyclage, les subventions à la mobilité de la main-d'œuvre ou tout ce qu'on pourra faire pour régler cette situation malheureuse.

* * *

● (1427)

LES AFFAIRES URBAINES

LE LOGEMENT—LE CARACTÈRE PRATIQUE DE LA DISPOSITION SUR LA POSSIBILITÉ DE DÉDUIRE LES HYPOTHÈQUES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Comme il ne veut pas que nous vivions dans le passé pour la bonne raison que ce passé commence à retomber sur le nez du ministre et du gouvernement, j'aimerais parler d'un document plus d'actualité. Il a été présenté au cabinet il y a quelques mois seulement.

Ce document mentionne que 438,000 ménages canadiens consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement, si bien que notre proposition visant à leur permettre de déduire les intérêts hypothécaires de leur impôt pourrait leur apporter une aide considérable.

Une voix: Exact!

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Le ministre pourrait-il communiquer aujourd'hui à la Chambre et aux Canadiens une étude effectuée sur sa demande par le ministère des Affaires urbaines quant à la possibilité d'appliquer notre proposition visant à permettre aux contribuables de déduire leurs intérêts hypothécaires. Je crois savoir que cette étude est entièrement en faveur de notre proposition. Le ministre va-t-il la communiquer aujourd'hui à la Chambre?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, à cet égard, au cours des deux dernières conférences fédérales-provinciales des ministres de l'habitation, j'ai clairement fait connaître la position du gouvernement canadien, à savoir que nous n'approuvons pas la proposition du chef de l'opposition. Nos raisons sont fort simples. Ce serait très avantageux pour les riches qui ont des maisons coûteuses.

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: C'est de la bouillie pour les chats.

M. Ouellet: Cette mesure défavoriserait les locataires.

M. Alexander: Ce n'est guère plus sérieux.

M. Ouellet: Cette mesure défavoriserait les personnes âgées qui n'ont pas d'hypothèque. D'autre part, elle aurait de graves répercussions sur les marchés financiers. Donc, au cours des deux dernières conférences des ministres de l'habitation j'ai fait connaître la position du gouvernement canadien en déclarant que nous rejetons cette proposition.

Je vois sourire l'ancien maire de Toronto assis juste derrière le député. Il n'y a pas si longtemps, il a dit qu'il n'appuyait pas la position du chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Décidément, le ministre proteste trop. D'après lui, le programme a été conçu pour les riches. Il va servir à alléger le terrible fardeau que constituent les taux hypothécaires et les frais de logement élevés, car il a été établi que 438,000 ménages doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement. Le ministre serait-il prêt à déposer à la Chambre une étude du ministère des Affaires urbaines indiquant que la proposition qui permettrait de déduire les intérêts hypothécaires favorise en fait la majorité de la population et qu'elle est effectivement réalisable?

M. Alexander: Et le ministère des Finances le sait.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler au député qu'un bon nombre de ceux qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement sont justement des locataires qui ne bénéficieront pas du régime que propose le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre sait bien qu'il dénature les faits.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Le ministre continue de présenter la situation sous un faux jour. Comment le ministre entend-il réagir aux propos tenus la semaine dernière à Windsor par le vice-président chargé de la politique, M. Adamson? Ce dernier a littéralement rejeté cette proposition comme vient de le faire le ministre, mais cet homme est un fonctionnaire qui sera sans doute appelé à la mettre en application d'ici quelques mois.

● (1432)

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je suis très étonné de voir l'attitude qu'adopte le député. J'espère qu'il ne nous donne pas la position officielle de son parti quand il dit que ceux qui ne sont pas du même avis que son parti seront réduits au silence et n'auront pas le droit de s'exprimer. Les députés de ce côté-ci de la Chambre croient que les Canadiens ont tous le droit de dire ce qu'ils pensent et d'exprimer leur opinion. L'attitude du député m'étonne et je crains que si le parti conservateur vient